



13 07 2023
PRÉF 17

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JUIN 2023

Délibération CS 2023-03-04 - Election du Vice-Président

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-trois, le 30 juin, à 9 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Salle basse de la mairie de Charron),
Présents : 6	
Nombre de pouvoirs : 0	
Ont pris part aux délibérations : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 20 juin 2023.

Etaients Présents les délégués suivants :

Monsieur AZAMA Christophe <i>CDC Aunis Atlantique</i>	Monsieur GESLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Madame BOUTET Martine <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléante de Monsieur BODIN Jean-Marie	Monsieur ROBLIN Didier <i>CDA La Rochelle</i>
Monsieur QUIRION Romuald <i>CDC Aunis Atlantique</i> – Suppléant de Monsieur VENDITTOZZI François	Monsieur PHILBERT Patrick <i>CDA La Rochelle</i>

Vu les articles L.5211-10 et L.5211-2 du CGCT,
Vu la délibération CS 2023-03-03 fixant le nombre de Vice-président à un,
Le Président propose de procéder à l'élection du Vice-Président.

Déroulement du scrutin

Il a été rappelé que ce dernier est élu selon les mêmes modalités que le Président.

Chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote sous la présidence et le contrôle de M. Didier ROBLIN, élu Président.
Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

13 07 2023

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Candidat : Monsieur Christophe AZAMA

- a) Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 6
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de bulletins blancs (art. L65 du code électoral) : 2
- e) Nombres de suffrages exprimés : 6
- f) Majorité absolue : 4

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Christophe AZAMA	4 (quatre)

M. Christophe AZAMA ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Fait les jour, mois et an susdits,

Le Président du SILEC,
Didier ROBLIN

